Lotissement "L'ORÉE DES BOIS 2"





Réf: 20114

Date: Avril 2023 Modifications:

40465 - LALUQUE

Lotissement "L'ORÉE DES BOIS 2"

PROGRAMME DES TRAVAUX

Rédigé par la S.A.R.L DUNE Géomètres Experts Associés 6, Rue du 22 Août 1944 - 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX Tél.: 05.58.91.63.22 - Mail : saintpaul@dune40.com PA 8.1



Reproduction Réservée

40465 - LALUQUE

LOTISSEMENT « L'ORÉE DES BOIS 2 »

Réalisé par la COMMUNE

---oOo---

PROGRAMME DES TRAVAUX

---000---

L'aménageur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après pour assurer la viabilité du Lotissement.

Il sera responsable de la bonne exécution et du bon entretien des voiries et des réseaux divers.

La réalisation de ces travaux sera effectuée en une seule tranche.

A la fin des travaux, une réception et un récolement des réseaux sera réalisé en présence des différents concessionnaires et gestionnaires.

Les documents graphiques annexés au présent programme des travaux sont les suivants :

- Plan de Composition (Pièce PA 4)
- Plan des Réseaux d'Assainissement des Eaux Usées, d'Assainissement des Eaux Pluviales et d'Adduction d'Eau Potable (Pièce PA 8.2)
- Plan des Réseaux d'Électricité Basse Tension, d'Éclairage Public et de Téléphonie (Pièce PA 8.3)
- Profil en Travers Type (Pièce PA 8.4)

I - VOIRIE

1.1 - GABARITS

Le lotissement est constitué d'un réseau viaire défini par des largeurs de chaussée et cheminement ci-dessous (Pièce PA 4) :

- Une largeur de 5,00m pour les voies à double sens.
- Une largeur de 2,50m pour les stationnements longitudinaux.
- Une largeur de 2,50m pour la voie verte.
- Une largeur de 1,50m pour les trottoirs.

Tant que l'ensemble ne sera pas réalisé, des espaces de retournement provisoires seront aménagés aux extrémités des voies afin de permettre d'effectuer un demi-tour.

1.2 - STRUCTURES

Les chaussées auront la structure suivante :

- Nappe géotextile 160 gr/m²
- Couche de Fondation en grave 0/63 sur une épaisseur de 0,25m après compactage
- Couche de Base en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15m après compactage
- Grille de scellement
- Couche de roulement en enrobé 0/10 sur une épaisseur de 0,06m après compactage (140 kg/m²)

Les accès aux lots et les places de stationnement visiteurs auront la structure suivante :

- Nappe géotextile 160 gr/m²
- Couche de Fondation en grave 0/63 sur une épaisseur de 0,25m après compactage
- Couche de Base en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15m après compactage
- Grille de scellement
- Couche de roulement en enrobé 0/6 sur une épaisseur de 0,04m après compactage (90 kg/m²)

La voie verte et les trottoirs auront la structure suivante :

- Nappe géotextile 160 gr/m²
- Couche de Fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,25m après compactage
- Grille de scellement
- Couche de roulement en enrobé noir 0/6 sur une épaisseur de 0,04m après compactage (90 kg/m²).

1.3 – **BORDURES** (cf. Pièce PA 4 – Plan de Composition)

Les voiries du lotissement seront calées par des bordures coulées de type CR2.

La voie verte, les accès aux lots et les trottoirs seront quant à eux calés par une bordure préfabriquée de type P1 arasée.

II - RÉSEAUX DIVERS

2.1 - ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Une étude pédologique et hydromorphique du sol est en cours de réalisation à la diligence de la Commune.

Les premiers tests réalisés révélant un sol apte à l'infiltration, les eaux pluviales de la chaussée seront infiltrées dans des noues situées en bordure de la chaussée et des tranchées drainantes si besoin.

2.2 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Les eaux usées seront recueillies dans une canalisation principale de 200mm de diamètre en PVC série renforcée CR8 et acheminées vers le réseau créé dans la 1ère tranche du projet.

Chaque lot disposera d'un branchement particulier de 160 mm de diamètre en PVC série renforcée CR8. Un regard pavillonnaire sera installé à chaque branchement en limite des espaces communs.

2.3 - ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le projet sera alimenté depuis la canalisation existante créée dans la 1ère tranche du projet.

Le réseau d'adduction d'Eau Potable sera composé d'une boucle de 110 mm de diamètre en PVC.

Cette canalisation sera en PVC résistant à une pression de 16 bars.

Les branchements particuliers seront uniques à chaque lot. Les niches verticales seront du modèle préconisé par le gestionnaire du réseau.

2.4 - DÉFENSE INCENDIE

La lutte contre l'incendie sera assurée par un poteau incendie créé dans la 1ère tranche du projet le long de la voie principale, ainsi que par un poteau incendie à créer sur la partie Est le long de la voie secondaire.

2.5 - ÉLECTRICITÉ BASSE-TENSION

L'alimentation des lots de la 2^{ème} tranche du projet sera assurée à partir du poste de transformation implanté dans la 1^{ère} tranche du projet.

Chaque lot sera desservi par l'intermédiaire d'un coffret de branchement pour compteur implanté en façade de lot suivant le tracé figurant sur le plan joint (cf. Pièce PA 8.3 – plan des réseaux secs).

L'ensemble du réseau électrique sera enterré.

2.6 - ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une ligne enterrée, alimentée depuis le poste de transformation précité, assurera l'alimentation des candélabres.

Ce réseau sera géré par une commande spécifique au projet et implantée dans le poste de transformation.

Le modèle des candélabres sera le même que ceux déjà installés dans la Commune.

2.7 - TÉLÉPHONIE

Le réseau sera installé en souterrain suivant le tracé indiqué au plan ci-joint et desservira chaque lot au moyen de regards pavillonnaires. La structure de ce réseau respectera les prescriptions de déploiement de la fibre.

<u>III – ORDURES MÉNAGÈRES</u>

Les ordures ménagères seront recueillies dans une aire composée de 4 containers semi-enterrés créée dans la 1ère tranche du projet.

Cette aire permettra la gestion de la globalité de la zone aménagée et fera l'objet de préconisation de la part du SIETOM de Chalosse. Gestionnaire de la collecte.

IV - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Le traitement des espaces verts donné sur le Plan de Composition consistera en :

- L'élagage des arbres existants
- La plantation d'arbres
- La plantation d'arbustes
- L'engazonnement des espaces libres

L'AMÉNAGEUR